SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Les conseils de quartier audoniens

VOUS HABITEZ OU TRAVAILLEZ À SAINT-OUEN ?

SO PRATIQUE

Le coup d'envoi a été donné en janvier 2022 pour les 6 conseils de quartier de la ville.

Instruments d'une démocratie locale active, ils forment un espace d'information et de dialogue qui regroupe celles et ceux qui souhaitent débattre des projets du territoire.

Un conseil de quartier, qu'est-ce que c'est ?

Ces instances municipales sont **le lieu de la participation et du dialogue démocratique** : à chaque quartier son conseil et ses élu·e·s référent·e·s pour accompagner les Audonien·ne·s dans leurs réflexions. Les conseils, ouverts à toutes et tous, permettent de prendre connaissance des projets municipaux et d'y être associé·e·s. Ils deviennent le lieu où l'on construit des initiatives collectives pour son cadre de vie. Des avis peuvent y être collectés et des échanges menés pour que les habitant·e·s s'approprient les projets.

En quelques mots, un conseil de quartier c'est le lieu de :

- la **participation** et du **dialogue démocratique** ouvert à toutes et tous
- la **consultation** sur les projets municipaux
- la **construction** d'initiatives collectives pour le quartier
- la **connaissance** et de **prise en compte** des préoccupations des habitant·e·s et acteur·ice·s de quartier

La charte audonienne des conseils de quartier

Les conseils de quartier, instances privilégiées de la démocratie locale, se réfèrent à la **Charte audonienne des conseils de quartier** adoptée en conseil municipal le 8 juillet 2021. Cette charte énumère les objectifs et le mode de fonctionnement communs aux 6 conseils de quartier de la ville.

Les 6 conseils de quartier audoniens sont les suivants :

- Arago – Pasteur – Zola – Hugo
- Centre-ville – Cordon
- Les Docks
- Debain – Michelet – Bauer
- Garibaldi – Les Puces
- Vieux-Saint-Ouen

À quoi servent les réunions plénières ?

Tenues deux à trois fois par an au sein de chaque conseil de quartier, chacun·e y est bienvenu·e. L'ordre du jour de ces séances publiques est construit de façon participative et diffusée en amont. Ces rendez-vous permettent d'**informer le plus grand nombre** de l'avancée des travaux de groupe menés par les volontaires et d'en voter les propositions. Les bilans exposés peuvent ensuite être discutés avec les élu·e·s présent·e·s et élargis à d'autres sujets soulevés par les participant·e·s.

À quoi servent les groupes de travail ?

Une fois formés lors des séances plénières, les groupes de travail se réunissent périodiquement **autour d'un projet ou d'une thématique** retenus par le conseil de quartier. Si un de ces points vous intéresse, n'hésitez pas à rejoindre le groupe attenant ! Profitez du conseil de quartier pour y travailler collectivement en lien avec vos élu·e·s référent·e·s. Cela peut aboutir à l'organisation de réunions publiques thématiques.

Quel est le rôle de l'équipe d'animation ?

Ouverte à toutes et tous sur inscription, son rôle est de **faire connaître** l'existence et d'**assurer la continuité** des conseils de quartier et le fonctionnement de leurs groupes de travail. L'équipe récolte également les coordonnées et les contributions des habitant·e·s afin de constituer l'ordre du jour de la réunion plénière suivante.

Les membres ont accès à des **formations** portant sur la participation citoyenne, le fonctionnement des collectivités locales, ou encore l'animation d'une réunion.

Qui sont les interlocuteurs institutionnels ?

Un·e **chargé·e de mission** assure le relais entre votre conseil de quartier, les élu·e·s et les services de la Ville et de Plaine Commune. Elle/il est un point d'appui logistique et méthodologique pour animer les dispositifs participatifs.

Un·e **chargé·e de mission GUSP** (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) accompagne les conseils de quartier sur les problématiques liées à l'espace public pour améliorer le cadre de vie et réaliser des diagnostics ou des marches exploratoires.

À Saint-Ouen, tou·te·s les élu·e·s sont impliqué·e·s dans la vie de leur quartier. Parmi eux·elles, deux sont plus spécifiquement **référent·e·s de votre Conseil de quartier**. Ces référent·es suivent et accompagnent les projets du Conseil et font le lien avec l'ensemble de l'équipe municipale.

L'EXÉCUTIF MUNICIPAL À VOTRE ÉCOUTE DANS VOS QUARTIERS

KARIM BOUAMRANE
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Vice-Président du Conseil départemental délégué à la Culture
Conseiller territorial à Plaine Commune
Conseiller métropolitain à la Métropole du Grand Paris

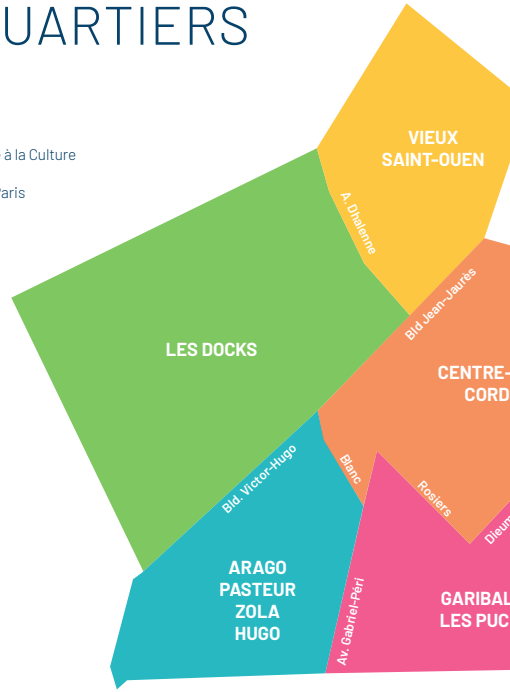

1. VIEUX SAINT-OUEN

STEVE LARRANAGA
4e adjoint délégué aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Santé, au Handicap, aux Cultes et au Personnel communal

GÉRALDINE BEAUSIVOIR
9e adjointe déléguée à la Jeunesse et à l'Accès à l'excellence éducative

EMNA SGHAÏER
13e adjointe déléguée à la Vie associative, aux Anciens Combattants, à la Mémoire et aux Cimetières

ROMAN STACHEJKO
Conseiller municipal délégué à la Prospective budgétaire, à la Commande publique, au Contrôle et au Dialogue de gestion
Conseiller territorial

CHARLES ERNOULD
Conseiller municipal délégué aux Synergies et aux Projets culturels/ Conservatoire

HÉLÈNE PUECH
Conseillère municipale déléguée à l'Économie sociale et solidaire et à la Ville intelligente/ Smart City
Conseillère territoriale

2. LES DOCKS

JEAN-FRANÇOIS CLERC
8e adjoint délégué à la Sécurité, à l'Enseignement supérieur et aux Relations avec l'État

SÉBASTIEN ZONGHERO
Conseiller municipal délégué au Patrimoine communal et aux Relations institutionnelles
Conseiller territorial en charge de la Valorisation de la Seine

MICHÈLE COADIC
Conseillère municipale déléguée au Dialogue citoyen, à l'Installation des conseils de quartier, au Comité de suivi des grands travaux, à l'Aménagement des voies sur berges et à la Relation à la population

PAUL MANON
Conseiller municipal délégué à la Voirie, aux Mobilités douces, à la Régie de stationnement et à la Régie de quartier

5. GARIBALDI-LES PUCES

ADEL ZIANE
2e adjoint délégué à l'Aménagement, au Développement urbain durable, aux Finances et à la Communication
Vice-président territorial en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme

DINA DEFFAIRI-SAISSAC
Conseillère municipale déléguée à la Propreté, à la Végétalisation, aux Jardins partagés et à la Qualité de l'air et de l'eau
Conseillère territoriale déléguée à la Gestion des tiers lieux et du compostage

JONATHAN CARO
Conseiller municipal délégué à la Communication

FAOUZI BERTRAND
Conseiller municipal délégué à la Prévention, à l'Insertion et à la Citoyenneté

3. ARAGO-PASTEUR-ZOLA-HUGO

DRISS NAÏCH
6e adjoint délégué au Développement du commerce et à l'Artisanat

ELSA ROMANIELLO
Conseillère municipale déléguée à l'Animation de la ville, aux Festivités et à la Démocratisation de l'excellence

ESSAADIA LAALIOUI
Conseillère municipale déléguée à l'Accessibilité, à l'Égalité femme-homme, à la Lutte contre les discriminations et aux Familles monoparentales
Conseillère territoriale

CLÉMENT PRAUD
Conseiller municipal délégué à l'Éducation populaire

FLORENT SEVIN
Conseiller municipal délégué à la Gestion de l'environnement, à l'Agriculture urbaine, à l'Installation de la brigade verte et à la Gestion urbaine et sociale de proximité

LAURENCE RABATE
Conseillère municipale

4. CENTRE-VILLE - CORDON

SABRINA DECANTON
1re adjointe déléguée à laTransition écologique, aux Mobilités, à la Nature en ville et aux Relations avec la Métropole

SOPHIE DERNOIS
3e adjointe déléguée à la Culture, à la Petite Enfance et aux Seniors

SIDONIE BAIGNÈRES
7e adjointe déléguée à la Démocratie locale et citoyenne et aux Centres de vacances

XAVIER DUPLOUY
12e adjoint délégué au Développement économique, à l'Emploi, à la Formation et aux Moyens généraux

NADYA SOLTANI
Conseillère municipale déléguée au Logement et à la Lutte contre l'habitat indigne
Vice-présidente territoriale en charge du Dialogue social

6. DEBAIN-MICHELET-BAUER

HÉLOÏSE CLAUDÉ
5e adjointe déléguée à l'Éducation, aux Relations parents-professeurs, aux Centres de loisirs et aux Activités périscolaires

LAMINE AMIMER
10e adjoint délégué aux Sports et à l'Héritage des Jeux olympiques

MERRY LIUZZO
11e adjointe déléguée à la Préservation et au Développement des Puces

CARLA GASAN
Conseillère municipale déléguée à la Solidarité inter-générationnelle et au Conseil municipal des enfants

FLORIAN DAUTIL
Conseiller municipal délégué à la Transition numérique, à la Création d'entreprise et au Développement international

BRITT PETTERSEN
Conseillère municipale déléguée au Tourisme et à l'Attractivité du territoire

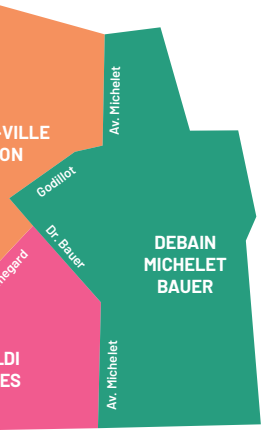

ÉLU·E RÉFÉRENT·E
DU CONSEIL DE QUARTIER

Qui peut participer ?

Pour participer à votre conseil de quartier, il suffit d'habiter le quartier concerné, d'être un·e professionnel·le du quartier ou d'être membre d'une association de la vie de quartier.

Comment participer ?

Vous souhaitez rejoindre l'équipe d'animation de votre conseil de quartier, participer à un groupe de travail ou simplement être informé·e des dates des prochaines réunions plénières ?

Inscrivez-vous sur la plateforme :
jeparticipe.saint-ouen.fr
(onglet « Conseils de quartier »)

ou

Contactez le service démocratie locale :
conseilsdequartier@mairie-saint-ouen.fr
01 49 45 88 89

novembre 2022 - 201 - Direction de la communication - TV